



ÉMISSIONS DE COV

PARQUETS CONTRECOLLÉS

LA QUALITÉ AU SERVICE DE LA SANTÉ

A l'issue d'une étude collective engagée par la profession à travers l'Uffep, le FCBA* a mis en évidence les qualités sanitaires et environnementales du parquet contrecollé français. Des qualités très proches de celles du bois massif.

Ce que l'on attend d'un parquet

Revêtement naturel, issu d'une matière renouvelable et recyclable, le parquet est un revêtement respectueux à tous points de vue. Peu consommateur d'énergie par nature (puisque peu transformé), il l'est d'autant moins lorsqu'il est fabriqué en France et que de ce fait son transport est limité au strict minimum. D'un point de vue environnemental le parquet français est donc proche de la perfection. Côté santé, le bois massif est un matériau sain qui n'émet de COV et formaldéhyde que ceux naturellement émis par un arbre ! Un argument qui jusqu'alors n'était pas avancé dans les mêmes termes pour le parquet contrecollé... à tort !

Le contrecollé à la loupe du protocole AFSSET

En effet, des études récemment menées sous l'égide du FCBA* ont démontré la très basse émissivité du parquet contrecollé français. Six parquets contrecollés (avec des colles de dernière génération) ont ainsi été testés selon les normes en vigueur (EN ISO 16000...) et sur la base des seuils recommandés dans le très exigeant Protocole AFSSET**.

*Le parquet français
s'affirme comme
LE revêtement sain et naturel,
ce, quelle que soit sa forme.*

* Institut Technologique Forêt Cellulose Bois Ameublement

** Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail



EMISSIONS DE COV

PARQUETS CONTRECOLLÉS

LA QUALITÉ AU SERVICE DE LA SANTÉ

(Suite)

Résultats

Les parquets contrecollés français dépassent toutes les espérances et affichent des émissions de composés organiques volatils (COV) particulièrement basses :

. **Emissions de formaldéhyde** recommandées par le Protocole Afsset au bout de 28 jours : inférieures ou égales à $10 \mu\text{g}/\text{m}^3$

Emissions constatées pour les contrecollés : **de 5 à $8,8 \mu\text{g}/\text{m}^3$**

. **Emissions de composés organiques cancérigènes** (C1, C2) recommandées par le Protocole Afsset au bout de 3 jours : inférieures ou égales $10 \mu\text{g}/\text{m}^3$

Emissions constatées pour les contrecollés : **non détectées**

. **Emissions de COV totaux** recommandées par le Protocole Afsset au bout de 28 jours : inférieures ou égales $1000 \mu\text{g}/\text{m}^3$

Emissions constatées pour les contrecollés : **moyenne de $31,4 \mu\text{g}/\text{m}^3$ (de $9,8$ à $115 \mu\text{g}/\text{m}^3$)**

Le parquet contrecollé français affiche ainsi des caractéristiques sanitaires comparables à celles du bois massif. Par ailleurs, les tests ont démontré que **les finitions, lorsqu'elles sont éco-conçues, participent à ces résultats**, en bloquant d'éventuelles émissions.

La qualité française récompensée

L'explication que l'on peut apporter à ces résultats est simple : **la qualité des matériaux sélectionnés et le savoir-faire apporté à la fabrication** par les industriels français ont porté leurs fruits. Ainsi, il est reconnu par ces tests que la qualité des matériaux sélectionnés (parquet chêne, âme qualitative, barrière opposée par des finitions en phase acqueuse) joue un grand rôle dans cette basse émissivité. Une démarche propre aux parquets français. De la même manière, le ponçage, la sélection de colles et produits de finition de dernière génération jouent un rôle dans cette qualité sanitaire aujourd'hui reconnue.

Des résultats qui ne peuvent qu'encourager la profession, déjà largement engagée dans une démarche verte, à aller encore plus loin.